

**LISTÉRIOSÉ** Onze entreprises font l'objet d'une enquête. L'une d'elles a été entièrement détruite par le feu

480

ESARO

24 FEV 2000

Fax reçu de

# + Incendie dans une charcuterie industrielle

Tanguy Berthemet

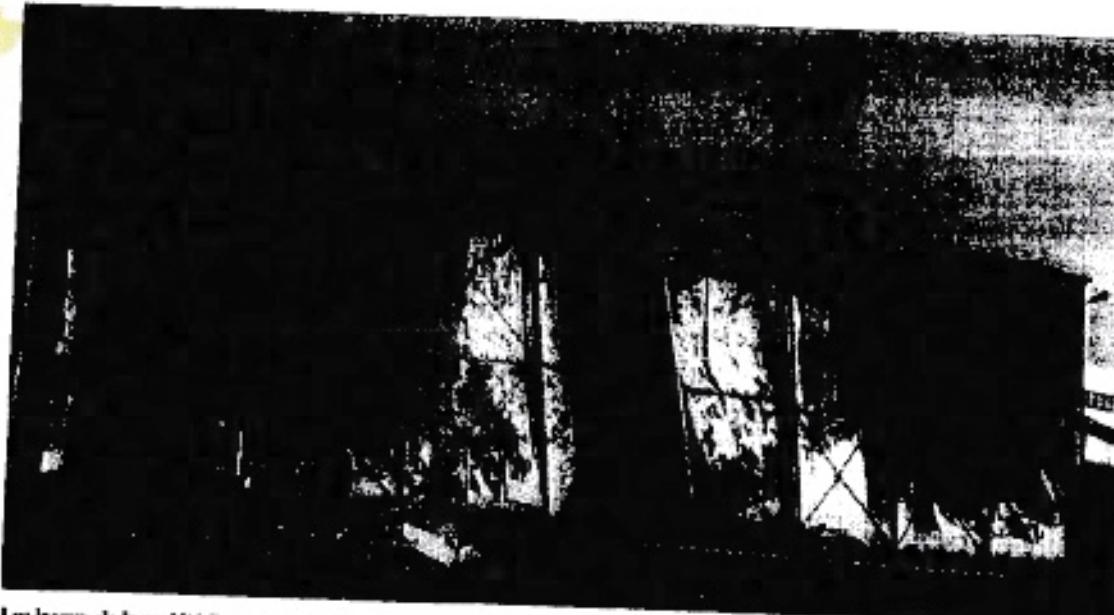
Les soupçons autour de l'origine de l'épidémie de listérose qui a touché 23 personnes et provoqué 7 décès se font plus précis. Avec la quasi-exclusivité que la langue de porc en gelée est, comme en 1992, encore en cause, l'Etat s'est resserré autour de 11 charcuteries industrielles. Parmi elles, la Sapar (Société anonyme des produits Augé Roger), une entreprise basée à Moissy (Seine-et-Marne), attire tout particulièrement l'attention. Hier soir, le ministère de l'Agriculture a annoncé le retrait de l'intégralité des produits de charcuterie de sa fabrication identifiés par le numéro 77-284-03.

Depuis le 28 janvier, cette société a été en effet sous haute surveillance. Ce jour-là, la DSV était avisée qu'à la suite d'autoréférencement en fin de production, des « troncs » de *Listeria monocytogene*s avaient été détectés. Des contrôles réalisés du 1 au 28 février confirmèrent le diagnostic. Par ailleurs, fin janvier en Autriche, un lot de produits en gelée, probablement de langue de porc, issue de cette société, serait révélé porteur de listéria. Le 4 février, la DSV ordonna donc le rappel de l'intégralité de la production livrée

depuis le 20 janvier. Une exigence qui, selon Jean-Claude Augé, PDG de la Sapar, « n'a pas été mise en place ».

Au total, quelque 50 tonnes de produits en gelée – langue de porc, tête persillée ou tête roulée –, de terrine ou de pâté en tranches commercialisées sous les marques Sapar, Antoine Augé ou Délice de Suzan étaient rappelées afin d'être détruites. Reste qu'on ignore encore quelle quantité de ces produits vendus à 95 % « à la coupe » dans des charcuteries, des épiceries ou des grandes surfaces en France a pu atteindre le public, et être consommée avant qu'elles ne soient retirées. Compte tenu de la date limite de commercialisation de ce lot, fixée au 11 février 2000 pour la langue de porc considérée comme « à haut risque », une part non négligeable a sans doute été et bûche acharnée dans les assiettes.

À la Sapar, on se voulait rassurant. « Une première alerte à la listéria avait eu lieu le 7 janvier, expliquait-on à la direction. Nous avions alors renforcé nos contrôles en faisant appel systématiquement au laboratoire départemental de Seine-et-Marne, un organisme indépendant. » Une bonne volonté qui n'a apparemment pas convaincu la DSV. Le 7 février, une lettre de mise en demeure était adressée à la Sapar, ordonn-



Les locaux de la société Sapar ont totalement brûlé lundi. Il s'agit de l'une des onze charcuteries industrielles qui font l'objet d'une enquête. Hier soir, sa production a été totalement interdite. (Photo: Alain Astolfi / Figaro)

## Les charcuteries de la Sapar interdites

Le ministère de l'Agriculture a annoncé hier soir le retrait de l'intégralité des produits de charcuterie fabriqués par cette entreprise, « quelles que soient leur présentation (tranches ou terrines) ou leur date de conservation ». Les marques identifiées sont Sapar, Délice de Suzan, Antoine Augé et Valloiseux,

décidé de « retirer l'intégralité » des produits de charcuterie fabriqués par cette entreprise, « quelles que soient leur présentation (tranches ou terrines) ou leur date de conservation ». Les marques identifiées sont Sapar, Délice de Suzan, Antoine Augé et Valloiseux,

nant le déploiement de moyens renforcés, en matière de surveillance de la qualité bactériologique de la gelée, de traçabilité, de nettoyage et de désinfection.

Le 11 février, au cours d'un nouveau contrôle, les enquêteurs de la DSV, outre « un manque de diligence dans la mise en place des mesures préventives », constataient « du re-

cyclage de denrées ». Ce de « graine » selon un spécialiste entraîné, le 14 février, le dépôt d'une plainte auprès du procureur de la République de Meaux.

« Nous nous apprêtons à demander la fermeture de l'établissement au préfet », assure-t-on hier à la préfecture de Seine-et-Marne. Elle n'a finalement pas été nécessaire. De fait, peu après 11 h 30, un incendie se déclara dans l'usine. Malgré l'intervention de 70 pompiers, le bâtiment a été intégralement ravagé par les flammes en quelques heures. Selon des employés, le feu aura pour origine un court-circuit dans des tubes de néon d'un pâle fournil. Une enquête, confiée à la police judiciaire, a été ouverte pour découvrir les raisons exactes du sinistre. « Je suis que beaucoup de gens se font des idées mais le sinistre est accidentel et j'espère que l'enquête le démontrera rapidement », taquinait, hier, Jean-Claude Augé.

De son côté, Maryline Lebran-chu, secrétaire d'Etat à la Consommation, a assuré que cet incendie n'aura « aucun impact sur la responsabilité de l'entreprise ». Le 28 janvier, des prélevements avaient été effectués à la Sapar et transmis au Centre national de référence pour la listérose, à l'Institut Pasteur. Le détail des résultats devraient être connus prochainement.

22/02/2000

15:06

Pg : 14